

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 26 MARS 2026**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le jeudi, 26 mars 2026 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Mireille Langlois et Sylvie Blais  
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Lynda Desbois était absente de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil affirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2026-03-078

**1. EMBAUCHE – OPÉRATEUR ADJOINT EN EAU POTABLE ET USÉES**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a procédé à un processus de dotation pour le poste d'opérateur adjoint en eau potable et eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que ce processus a été confié à une firme externe en ressources humaines, soit *Safire Conseils RH Inc.*, afin d'assurer un processus impartial, rigoureux et transparent;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de sélection indépendant a été formé, composé d'une consultante RH de ladite firme ainsi que d'un directeur des travaux publics d'une municipalité voisine, le directeur général de la Municipalité agissant à titre d'observateur uniquement;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs candidatures ont été analysées et que des entrevues ont été réalisées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection d'embaucher M. Yoan Allain Duchesneau, celui-ci ayant démontré qu'il répond le mieux aux critères du poste, notamment en raison de ses aptitudes, de sa formation pertinente et de son potentiel d'évolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

**QUE** le conseil municipal procède à l'embauche de **M. Yoan Allain Duchesneau** à titre d'**opérateur adjoint en eau potable et eaux usées**, à compter du 7 avril 2026;

**QUE** les conditions de travail applicables soient celles prévues à la politique de gestion des ressources humaines et/ou à la convention ou entente en vigueur;

**QUE** le directeur général soit autorisé à établir les modalités d'intégration, de formation et de probation;

**QUE** la présente résolution confirme que le processus d'embauche a été mené de façon indépendante, objective et conforme aux bonnes pratiques en matière de gestion municipale.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2026-03-079

## 2. EMBAUCHE – POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil municipal autorise l'embauche des pompiers à temps partiel suivants :

- Carl Michel
- Patrick Boisvert
- Anthony Langlois
- Yoan Allain Duchesneau
- Béatrice Bujold

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2026-03-080

## 3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Madame Sylvie Blais donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 2026-04 intitulé «règlement no 2026-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la municipalité de Port-Daniel-Gascons»

2026-03-081

## 4. DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 2026-04 intitulé : «règlement no 2026-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la municipalité de Port-Daniel-Gascons» est déposé lors de la présente séance.

Une dispense de lecture est demandée, les membres du conseil déclarant avoir reçu copie du projet de règlement conformément à la loi et renoncer à sa lecture.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

2026-03-082

## 5. OFFRE DE SERVICES – HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES – TRAVAUX CPE LES P'TITS COQUILLAGES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil municipal accepte les prix soumis par Arpo, groupe-conseil pour un montant total de 7 320\$, avant taxes :

- Plans et devis, incluant les relevés et l'estimation des coûts au montant de 5 700\$, avant taxes;
- Surveillance des travaux au montant de 1 620\$

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a assisté à la présente séance.

2026-03-083

## 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 07.

\_\_\_\_\_  
Henri Grenier, maire

\_\_\_\_\_  
Yan Ritchie, greffier-trésorier